

RÉSOLUTION 5

Organisation et qualité de vie syndicale

I - ENJEUX DE LA SYNDICALISATION

A. Importance du syndicalisme de classe et de lutte pour transformer la société

Les combats des dernières années contre les contre-réformes gouvernementales ont largement démontré que le syndicalisme de lutte et de classe était nécessaire pour tenter de construire le rapport de force impératif pour faire reculer le capitalisme.

Pour la FERC, concevoir un syndicalisme de classe c'est créer les conditions de luttes porteuses de revendications favorables au monde du travail dans le rapport de force qui l'oppose au capital et qui visent à rassembler les salarié-es, construire avec elles et eux l'action. C'est en réaffirmant nos valeurs que nous pourrons œuvrer à transformer la société dans notre objectif de la rendre émancipatrice pour toutes et tous.

Mais la gravité des attaques portées par les gouvernements successifs et leur politique de casse de tout cadre collectif a favorisé l'apparition de résistances dépassant le cadre syndical : le mouvement des Gilets Jaunes l'a démontré mais les associations, mouvements et partis politiques de progrès social participent aussi aux mobilisations. Ce développement des mouvements de lutte hors du cadre syndical doit nous amener à interroger nos modes d'actions. Ainsi, la manifestation ne peut être le seul enjeu d'une journée de grève. Actions, blocages, occupations doivent aussi être à l'ordre du jour. En toute indépendance et dans le respect des prérogatives de chacun-e, la synergie de toutes ces forces, prêtes à faire barrage aux projets antisociaux du libéralisme, peut permettre d'élever le rapport de force

et d'isoler idéologiquement le patronat et le gouvernement.

Pour autant, les dernières échéances électorales professionnelles ont placé la CGT au 2^e rang derrière la CFDT, un syndicat d'accompagnement. Tant au niveau confédéral qu'au niveau fédéral, on ne peut se satisfaire de cette situation, qui est en partie due à la volonté du patronat et du gouvernement de réduire au silence ou d'intégrer dans un pseudo « dialogue social » les organisations syndicales revendicatives.

Même si au sein de la fédération, l'ensemble de nos organisations sont représentatives au niveau des Comités ministériels, nous devons tirer les conséquences de ce recul de participation, le recul de la CGT dans la Fonction publique. Si, la CGT peut reconquérir sa première place de syndicat public/privé, elle doit s'interroger, au-delà de sa stratégie de lutte, sur ses pratiques syndicales et ses structures.

Dans le public, la fédération doit aider au travail commun entre organisations pour mutualiser des outils et des pratiques.

Dans le privé, les élections aux CSE en cours sont aussi un enjeu pour notre implantation syndicale. C'est une occasion de mettre un pied dans les lieux de travail dans lesquels la CGT est absente.

La définition précise et la connaissance fine de notre champ fédéral sont indispensables pour mener ces actions.

B. Importance du syndicalisme de masse.

Pour construire le syndicalisme de masse revendiqué dans les statuts de la CGT, il est nécessaire de renforcer deux axes de travail : la continuité

syndicale et la résorption des déserts syndicaux qui sont encore trop nombreux.

a. La continuité syndicale

Si cette dernière doit être construite de différentes manières, elle a une finalité première : faire en sorte qu'un-e travailleur-se qui change de statut dans sa vie professionnelle se voie proposer de rester syndiqué-e à la CGT.

Plusieurs cas de figure sont à envisager. Un-e salarié-e peut changer d'entreprise ou d'établissement ce qui implique un changement de syndicat. Le syndicat où il/elle est syndiqué-e doit être en capacité d'assurer un suivi et de fournir les coordonnées du nouveau syndicat CGT auquel le/la salarié-e est susceptible d'adhérer. Si certaines des organisations fédérées de la FERC n'ont aucun problème à assurer ce suivi, d'autres peuvent être en difficulté.

L'impossibilité actuelle pour le logiciel confédéral, CoGiTiel, de transférer les adhérent-es d'un syndicat, d'une UL/UD ou d'une base à l'autre, ne facilite pas le suivi des adhérent-es.

Le rôle de la fédération est de faciliter les prises de contact entre ses syndicats mais aussi vers ceux des autres fédérations.

Le 2^e cas à envisager est celui, de plus en plus en développé dans nos champs, des salarié-es précaires. Si certaines catégories sont syndiquées dans les organisations fédérées comme les Accompagnant-es des Élèves en Situation de Handicap (AESH) ou les contractuel-les dans l'Enseignement supérieur et la Recherche ou encore la Culture et les associations, ils et elles ne restent pas toujours dans leur métier initial. Dans la période sans emploi, la CGT offre à ces travailleur-ses la possibilité de

rester syndiqué-es dans leur syndicat d'origine ou de se syndiquer dans les collectifs locaux du Comité National des Travailleurs Précaires et Privés d'Emploi (CNTPEP).

La FERC travaille avec ce dernier depuis de nombreuses années et devra renforcer encore son action, notamment en faisant le lien sur la question de la formation professionnelle.

Pour finir, le départ à la retraite ne doit pas se traduire par un départ de la CGT.

La FERC, en appui à son UFR, doit permettre aux syndicats et aux sections syndicales d'actif-ves de faire le recensement des futur-es retraité-es pour assurer leur maintien à la CGT. Ce maintien doit se faire dans les structures adéquates des organisations fédérées, professionnelles ou locales, avec le timbre FNI retraité sur leur carte.

b. Syndicalisation et lutte contre les déserts syndicaux

Le 52^e congrès confédéral a réaffirmé l'idée que la CGT doit être le syndicat de toutes et tous et doit donc prendre en compte les évolutions du salariat pour aller au contact de toutes les travailleuses quel que soit leur statut y compris hors-salariat lorsqu'il y a des liens de subordination économique, tout en combattant pour que cette dernière soit effectivement reconnue par un contrat de travail.

Notre fédération a ainsi comme objectif, en parallèle du renforcement de l'ensemble de nos syndicats, son développement dans le secteur privé.

Lors du XII^e congrès nous nous étions engagé-es collectivement à travailler sur ce développement. C'est ce qui a été fait en donnant du temps à des camarades du privé via les fonds du paritarisme et en renforçant l'implication des camarades du Bureau fédéral sur cette question (temps consacré, formation au PAP, journées d'étude).

L'arrivée du SNAPEC dans le secteur sport de la FERC est un signe fort de cette volonté fédérale et doit nous servir d'appui pour aller déployer la fédération dans l'ensemble des associations de l'animation, de l'éducation populaire et du sport où la CGT n'est pas suffisamment présente.

Aucun-e syndiqué-e ne doit rester isolé-e, conformément aux orientations confédérales. La FERC CGT se donne l'ambition de rattacher les adhérents et adhérentes isolé-es au syndicat de leur champ et de susciter la création le cas échéant de syndicats locaux quand les conditions le permettent.

La jeunesse, qui est au centre de la plupart de nos métiers, tient une place essentielle dans notre projet de société. Les dernières luttes ont montré que les lycéen-nes et étudiant-es portaient des revendications en adéquation avec celles de la CGT. Le 52^e congrès confédéral a reposé la question de leur syndicalisation au sein de la confédération.

D'ores et déjà, la CGT Educ'Action a modifié ses statuts pour que les étudiant-es inscrit-es dans un cursus de préparation aux concours de l'Éducation nationale puissent y adhérer.

Il existe déjà des expériences de syndicats CGT étudiants/lycéens, organisés au plan territorial. Il convient de généraliser aujourd'hui cette possibilité de structuration de la jeunesse dans la CGT et de lui donner une affiliation fédérale. La FERC, de par son champ de syndicalisation qui embrasse les lycées et universités, est la fédération qui doit permettre la reconnaissance statutaire des syndicats étudiants/lycéens.

c. Cogetise et cogitiel

La véracité d'un syndicalisme de masse passe aussi par la connaissance des syndiqué-es et par le nombre de FNI et de cotisations versées (11 timbres).

La version 2 de Cogitiel devrait permettre début 2020 de mettre à jour nos fichiers d'adhérent-es, en travaillant conjointement avec les organisations fédérées. Les syndiqué-es qui ne sont pas dans cogitiel ne reçoivent pas la presse confédérale alors qu'ils/elles payent la part d'Ensemble dans leurs cotisations.

Il nous faudra réfléchir à une éventuelle mise en œuvre d'une formation pour aider l'ensemble des responsables à la vie syndicale des syndicats.

C'est le paiement de la cotisation syndicale qui concrétise l'adhésion de chaque syndiqué-e à son syndicat et son reversement qui matérialise son appartenance à la CGT.

C'est en versant cette cotisation que le/la syndiqué-e donne à toutes les structures de la CGT les moyens de fonctionner et d'agir en toute indépendance.

La politique financière est donc un élément essentiel de l'organisation car elle lui permet de renforcer sa liberté et ses moyens d'expression et d'action. Or le retard récurrent du reversement des cotisations, le non-respect du 1 %, constatés ces dernières années pour certaines des organisations de la fédération peuvent engendrer des difficultés de fonctionnement.

La fédération et ses organisations fédérées doivent donc travailler conjointement pour :

- arriver pour l'ensemble des syndicats à un versement de la cotisation syndicale à hauteur de 1 % du salaire net, de la retraite, de la pension ;
- mettre en place un reversement régulier, fréquent et dès le début de l'année à CoGeTise pour ne pas mettre en difficulté les structures qui en dépendent ;
- faire les reversements de tous les timbres (11 timbres de l'année) au plus tard 3 mois après leur paiement par les syndiqué-es ;
- accroître la syndicalisation par l'augmentation du nombre de syndiqué-es

dans les syndicats, la création de nouvelles bases et le renforcement de la continuité syndicale.

II - STRUCTURATION EN TERRITOIRE

A. État de lieux de ce qui existe

Si le renforcement du secteur privé est une nécessité, ce n'est pas pour cela qu'il n'existe rien dans la fédération. Ainsi les syndiqué-es de certaines entreprises ou associations sont déjà organisé-es au sein de la FERC soit en syndicat national soit en Union de syndicats. C'est le cas des Foyers des Jeunes Travailleurs (FJT), des Maisons de la Jeunesse et de la Culture (MJC), de la Ligue de l'enseignement, des Maisons Familiales Rurales et le Ministère des Sports notamment.

La finalité de la réflexion fédérale sur notre structuration n'est pas de remettre en cause l'existence de ces organisations fédérées mais d'organiser les travailleur-ses qui ne le sont pas encore.

Toutefois, la FERC peut apporter son aide aux syndicats qui le souhaitent pour faire un travail sur leurs adhérent-es lorsqu'ils et elles n'apparaissent pas au bon endroit dans Cogitiel car non affecté-es dans le bon syndicat.

Elle peut aussi œuvrer au développement dans ces secteurs en accord avec les organisations concernées.

B. Proposition de structuration dans l'animation et le sport

C'est dans les champs de l'animation et du sport que le plus gros du travail fédéral sur sa structuration doit se porter. Plusieurs expériences existent comme le SDAEC 66 ou l'élargissement du syndicat des Francas de la Manche au secteur de l'animation dans son département.

Toutefois, la fédération doit envisager désormais une organisation qui puisse être transposée partout en France pour ne laisser aucun-e travailleur-se

en dehors de la CGT.

Pour ce faire, il faut se prononcer sur deux points : le périmètre des syndicats qui pourraient être créés et le niveau de structuration.

L'histoire de notre syndicalisme a montré qu'il était souvent difficile de monter des syndicats dans les Très Petites Entreprises (TPE) qui composent la majorité du secteur associatif. Il n'apparaît donc pas judicieux de multiplier de très petites structures syndicales qui ne seraient pas pérennes. En revanche, les salarié-es des associations d'animation dans leur multitude rencontrent les mêmes problématiques quel que soit l'employeur-se et dépendent de la même Convention Collective. De la même manière, les travailleur-ses dans les associations sportives peuvent se retrouver sur les questions de conditions de travail, quel que soit le sport.

On pourrait envisager de mêler les deux secteurs dans une même structure car il y a des convergences dans les revendications à défendre, mais cela ne permettra pas de construire un niveau national assez cohérent pour que cela soit efficace.

La FERC propose donc de constituer deux structurations différentes dans les territoires : l'une sur l'animation et l'autre sur le sport.

Concernant le niveau de chaque structure, les possibilités sont les suivantes : à l'échelon des Unions Locales, des Unions départementales, des Comités régionaux ou au niveau national. La réflexion se pose en deux termes : la capacité à regrouper un nombre viable de syndiqué-es et l'éloignement entre elles et eux pour que la communauté de travail soit gérable.

Pour prendre en compte ces différents aspects, la FERC propose que ce soit l'échelon départemental qui soit retenu. Il serait donc créé, là où l'implantation des entreprises le permet, un syndicat départemental de l'animation et un syndicat départemental du sport. Si le

besoin s'en fait sentir, des sections au niveau des Unions Locales pourront être créées.

Pour mettre en cohérence leurs revendications, la FERC propose aussi de créer des Unions Nationales de l'animation et du sport, qui pourraient associer les organisations fédérées déjà existantes dans les deux secteurs.

Dans un premier temps, à titre provisoire, c'est la direction fédérale qui aurait en charge l'organisation et la gestion des syndicats départementaux pour aider à leur développement.

III - TRAVAIL AVEC LES STRUCTURES INTERPROFESSIONNELLES

A. Renforcement et rôle des référent-es FERC en territoire

Lors des 2 dernières mandatures, les membres de la CEF ont été cartographié-es sur leur territoire. Au-delà des engagements de certain-es dans les structures interpro, les camarades sont rarement identifié-es en tant que FERC même si les élections Fonction publique et les mandats croisés pour le 52^e congrès ont permis d'avoir une voix FERC en tant que telle dans les réunions en territoires. Mais l'enjeu d'une activité identifiée FERC est celui du développement et de la syndicalisation. Le périmètre des organisations qui relèvent de la FERC n'est pas toujours connue en territoire, et il existe sans doute des syndiqué-es, isolé-es ou pas, qui ne sont pas repéré-es.

Avoir des référent-es FERC en territoire permettra une meilleure visibilité de la fédération auprès des salarié-es de nos champs, des syndiqué-es et des structures inter pro.

B. Travail avec les UD et les UL

Se faire connaître en tant que référent-e FERC permettrait d'être identifié-e auprès des UD/UL de son

territoire, comme « la porte d'entrée de la FERC ». Il/elle pourra diffuser un matériel simple, dans lequel on trouvera les organisations de la FERC, les conventions collectives et les OPCO qui nous concernent. Ainsi, chaque permanence et accueil en UL pourra délivrer un 1^{er} niveau d'information et orienter le/la salarié-e vers l'organisation FERC *ad hoc*. Dans les domaines où les entreprises sont nombreuses et de très petites tailles (sport, animation, ...), les structures interprofessionnelles pourront faire le lien avec le syndicat départemental proposé ci-dessus pour développer la syndicalisation. Des moyens fédéraux pourront être dévolus pour ce faire.

En partenariat avec les UL et UD, et comme nous le disions déjà lors de notre dernier congrès, il nous faudra mener le travail non abouti sur les syndiqué-es isolé-es de la fédération (environ 1000 actif-ves et 400 retraité-es) pour les attribuer aux bons syndicats car nombreux-ses sont celles et ceux qui pourraient en rejoindre un. Cela devra se faire en étroite collaboration avec le secteur associatif qui lui-même devra être renforcé. Les référent-es fédéraux-ales ont ainsi un rôle particulier à jouer pour éviter que des syndiqué-es restent isolé-es et sans contact avec la vie syndicale.

C. Travail avec les comités régionaux

D'une façon contrastée suivant les endroits, nombreux-ses sont les camarades de la FERC investi-es dans les différentes commissions régionales qu'elles dépendent directement ou pas de nos champs. Par exemple, les commissions enseignement recherche ou formation professionnelle qui existent dans les CESER. Suivant les comités régionaux, il existe de plus en plus des collectifs qui coordonnent l'activité de nos mandaté-es. Il s'agit là aussi, que la FERC soit identifiée en tant que telle, et non pas au travers d'un-e représentant-e d'une de nos organisations (le/la représentant-e de la FERC n'est pas automatiquement le

ou la SG d'une des organisations fédérées de la région).

La coordination doit permettre une parole CGT constante et univoque lors des interventions dans les (trop) nombreuses instances où nous sommes amené-es à siéger.

Les problématiques propres à chaque territoire peuvent être différentes : pour construire des revendications, la fédération doit être en lien avec les structures interprofessionnelles.

IV - ACCUEILLIR ET OUTILLER NOS SYNDIQUÉ-ES

A. La plaquette d'accueil et sa diffusion

Une plaquette de présentation de la fédération vient d'être mise à jour. On y présente l'ensemble des organisations fédérées tant du public que du privé avec les champs de salarié-es qu'elles représentent et les IDCC (Identifiant de Conventions Collectives) qui s'y rapportent dans le cas du privé.

Si cette plaquette doit permettre de mieux faire connaître la fédération auprès de l'ensemble des organisations professionnelles et interprofessionnelles de la CGT, elle donnera la possibilité aussi aux nouveaux et nouvelles syndiqué-es de mieux appréhender ce que recouvre l'ensemble du champ de la FERC.

L'ensemble de la direction fédérale sera sollicité pour promouvoir cette plaquette dans les territoires tout comme les référent-es fédéraux-ales.

B. Formation syndicale en lien avec les besoins des organisations fédérées et des syndiqué-es

L'efficacité, la force de la CGT reposent sur le nombre et l'investissement de ses syndiqué-es et sur leur capacité à agir collectivement dans un contexte d'affrontement d'intérêts opposés. Cela nécessite que tout-e syndiqué-e, dès son adhésion, se voie proposer

un cursus de formation syndicale de la CGT.

Des syndiqué-es formé-es sont des syndiqué-es outillé-es pour argumenter, mener la bataille des idées et la démarche syndicale revendicative de la CGT, maîtriser leurs mandats et ainsi faire face aux combats qui les opposent au patronat et aux pouvoirs publics.

Si la formation générale est assurée par les syndicats, les UL et les UD, la fédération doit proposer des stages en lien avec nos champs de syndicalisation et notre activité. Le plan de formation doit être élaboré en étroite collaboration avec les organisations fédérées et répondre à deux objectifs principaux : répondre aux besoins des syndicats et des syndiqué-es ; favoriser la prise de responsabilité des militant-es.

La formation syndicale participe et est un outil de la transformation sociale. A ce titre, elle se doit d'être ancrée dans les entreprises et établissements, à partir des équipes militantes. Notre syndicalisme de classe et de masse a toujours œuvré pour créer les conditions d'une pensée collective, celles de l'esprit critique et du débat organisé afin de permettre l'expression et l'action revendicative du plus grand nombre.

Notre conception même de la formation a ainsi toujours renvoyé à la conception de notre syndicalisme confédéré et à ses objectifs, à la pérennité de l'action revendicative, la positionné, dans ses fondements, comme ossature de l'émancipation des travailleur-ses.

Aussi, il s'agit d'équiper non plus seulement les individus mais l'ensemble du syndicat.

La formation fédérale est un lieu de rencontre entre camarades de syndicats différents, ce qui ne peut que renforcer la qualité de vie syndicale, la mutualisation et la meilleure connaissance de nos forces.

Un trop grand nombre de stages est encore annulé au dernier moment faute de stagiaires. Pour pallier ce problème, outre la responsabilité indivi-

RESO 5

duelle de chaque syndiqué-e inscrit-e, il est nécessaire que le plan de formation fédéral réponde aux attentes des syndiqué-es mais aussi que les organisations fédérées le prennent véritablement en compte et le popularise auprès de leurs militant-es. Dans cette optique, il est impératif que le plan de formation leur soit envoyé le plus tôt possible.

32

Supplément au Lien N° 202 - mars 2020

Pour rendre cela possible, la future direction devra travailler à renforcer le collectif de travail formation syndicale (il serait primordial qu'un-e responsable à la formation de chaque organisation fédérée en fasse partie), avec un nombre suffisant de camarades pour construire le plan de formation, organiser la tenue des stages (tant sur le plan logistique que de l'animation) et en formant plus de formateur-trices pour que les interventions sur les différents thèmes des stages ne reposent pas sur les épaules de trop peu de personnes.

Élargir le nombre de formateur-trices, c'est aussi enrichir la formation d'autres points de vue, manières de faire, expériences et permettre à la fédération de participer aux formations dans les territoires.

V - INFORMER NOS ADHERENT-ES

La diffusion de l'information aux syndiqué-es, aux salarié-es dans le cadre de la bataille des idées au regard des enjeux économiques et sociaux, de nos objectifs revendicatifs dans nos champs, reste un des enjeux pour la fédération.

A. La communication fédérale

Le travail qui sera réalisé sur la version 2 de Cogitiel permettra que chaque syndiqué-e de la FERC reçoive le Lien. Le travail développé sur le site fédéral doit être poursuivi pour qu'il devienne l'outil des syndiqué-es et des salarié-es. Ils/elles doivent pouvoir y retrouver l'ensemble de nos publications (ap-



pels à mobilisation, préavis de grève, communiqués, dossiers, tracts, pétitions, compte-rendu des instances) mais aussi être un portail d'entrée important vers nos structures syndicales et un moyen de contact.

L'envoi régulier de lettres d'information, émanant du site, à destination des organisations fédérées et des structures professionnelles doit être poursuivi.

Dans le cadre du développement de la fédération dans le secteur privé, il sera nécessaire d'intégrer à la liste de diffusion les syndiqué-es de l'animation et du sport lorsqu'ils et elles ne sont pas dans de grosses structures pour qu'ils et elles reçoivent un maximum d'informations CGT.

De la même manière, si des syndicats le souhaitent, leur liste d'adhérent-es pourra y être incluse.

Cette communication est sous la responsabilité de la direction fédérale. Elle ne doit pas se faire en concurrence ou être redondante avec celles des organisations fédérées.

B. Les outils à développer

Dans le cadre du déploiement de la FERC dans le secteur privé, il est proposé de mettre en place deux nouvelles publications récurrentes : un bulletin spécial animation et un bulletin spécial sport.

L'objectif est de rendre visibles ces deux secteurs de la fédération auprès des travailleur-ses concerné-es et d'aider au développement des syndicats de ces champs.

La FERC doit aussi continuer à développer des vidéos comme elle a su le faire au moment des élections professionnelles ou des grandes luttes dans nos secteurs.

La fédération doit avoir une véritable réflexion sur ce qu'est la communication aujourd'hui et comment on doit la développer dans notre organisation pour atteindre un maximum de syndiqué-es et plus largement les salarié-es et les retraité-es, notamment via les réseaux sociaux.